



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC210853DRH

Décision portant sur la campagne d'avancement au choix au titre de l'année 2020

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'avis des instances d'évaluation ;

Article 1^{er}

Sont retenus en vue de leur promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche, les agents dont les noms suivent :

Nom	Prénom	DR
ACKERER	Philippe	10
ALAMI	Mouad	4
ALLONGUE	Philippe	4
AUBERT	Corinne	2
BAIETTO	Marie-Christine	7
BALLY-CUIF	Laure	5
BAPTISTE	Philippe	16
BELLIER	Irène	2
BENOIST	Yves	4
BLASE	Xavier	11
BOER	Michel	20
BOUDJEMA	Fawzi	11
BOUDON	Véronique	2
BOURGON	Jérôme	7



Nom	Prénom	DR
BOURRA	Dominique	5
BOUSQUET-MELOU	Mireille	15
BUDZINSKI	Hélène	15
BUSTARRET	Etienne	11
CABOCHE	Jocelyne	2
CATTAN	Nadine	5
CHAPPELLAZ	Jérôme	11
CHAUVEL	Catherine	1
CHAVE	Jérôme	14
CHNEIWEISS	Hervé	2
CHRISTOPHE	Anne	2
COURET	Alain	14
DARRIGOL	Olivier	1
DIMARCQ	Noël	20
DUGOURD	Philippe	7
EALET	Anne	7
FALGUERES	Christophe	2
FIQUET	Guillaume	2
FOUGERE	Denis	1
GARDENT	Claire	6
GELI	Vincent	12
GIROUX	Emmanuel	2
GOLDSTEIN	Catherine	2
GRIL	Joseph	7
GUILLOT	Stéphane	11
HARTMANN	Laurence	16
HAUSER	Danièle	4
HILD	François	4
HOUDUSSE JUILLE	Anne	2
JAKAB TOTH	Eva	8
KOENIG	Michel	4
LATOUR	Sylvain	1
LEMAIRE	Patrick	13
LETOURNEUR	Didier	1
LOBINSKI	Ryszard	15
LOUARN	Philippe	14
LUTZ	Jean-François	10
MAUREL	Christophe	13
MORAND	Serge	13
NICULESCU	Silviu-Iulian	4
NOBLE	Florence	1
PALLIN	Dominique	7

Nom	Prénom	DR
PIERRE	Philippe	12
POTEMSKI	Marek	11
PRONZATO	Luc	20
PUMIR	Alain	7
ROBERT DE MASSY	Bernard	13
ROCHE	Sébastien	11
SAGNES	Isabelle	4
SENTIS	Marc	12
SERIN	Laurent	4
SERRE	Christian	2
SLAOUI	Abdelilah	10
VERNIER	Philippe	4
VEYNANTE	Denis	4
VIANA	Bruno	2
ZIEGLER	Johannes	12

Article 2 :

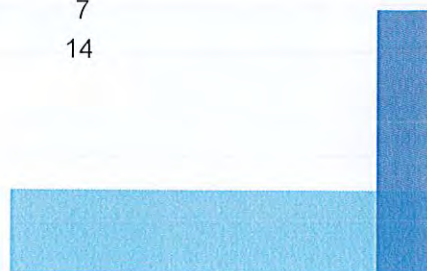
La décision de promotion mentionne la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle des agents promus :

- La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables s'élève respectivement à : 24,4% pour les femmes et 75,6% pour les hommes ;
- La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à : 29,6% pour les femmes et 70,4% pour les hommes.

Article 3

Sont retenus en vue de leur promotion au deuxième échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche, les agents dont les noms suivent :

Nom	Prénom	DR
BASSLER	Ursula	16
BIANE	Philippe	1
BLANC-BENON	Philippe	7
BLANCHOIN	Laurent	11
BLANK	Bertram	15
BRUNE	Michel	2
CHERFILS	Jacqueline	4
CLAYER	Nathalie	2
COMON	Pierre	11
CONTARDO	Didier	7
DEGOND	Pierre	14



Nom	Prénom	DR
DEHAENE	Ghislaine	1
DERENNE	Sylvie	2
DOLBEAULT	Jean	2
FAINI	Giancarlo	4
FEHRENTZ	Jean-Alain	13
FRAIGNIAUD	Pierre	1
FRENOT	Yves	17
GAUDE	Thierry	7
GEORGES	Patrick	4
GIARD	Martin	14
GUE	Anne-Marie	14
HINDERER	Jacques	10
HOCHBERG	Michaël	13
JOUBERT	Olivier	11
LE GALES	Patrick	1
LEGRAS	Bernard	4
LEQUEUX	François	2
LEWITOWICZ	Marek	19
LEZINE	Anne-Marie	2
MAGNAUDET	Jacques	14
MAIGNAN	Antoine	19
MAILLET	Jean-Michel	7
MICHEL	Cécile	5
MISBAH	Chaouqi	11
MORTIER	Michel	2
MOSSERI	Rémy	2
PAKENDORF	Brigitte	7
POILBLANC	Didier	14
ROUSSET	Sylvie	16
SCHWARTZ	Jean-Luc	11
SEEZ WINGERTER	Isabelle	12
TALLON	Jean-Marc	2
VAN ZANTEN	Agnès	1
VERRIER	Bernard	7

Article 4 :

La décision de promotion mentionne la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle des agents promus :

- La part des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables s'élève respectivement à : 26,7% pour les femmes et 73,3% pour les hommes ;
- La part des femmes et des hommes promus s'élève respectivement à : 26,7% pour les femmes et 73,3% pour les hommes.

Article 5 :

Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2020 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'ancienneté.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 février 2021

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

